

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 18 MAI 2015 COMPTE-RENDU

En l'absence du Maire empêché, la présidence de la séance est assurée par M. Olivier CARRE.

*Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :*

- M. le Maire n° 1 **Désignation du Secrétaire.**
Mme SAUVEGRAIN est désignée en qualité de Secrétaire.
Adopté à l'unanimité.
- M. le Maire n° 2 **Pouvoirs.**
- M. le Maire n° 3 **Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2015.**
Adopté à l'unanimité.
- M. le Maire n° 4 **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**
M. le Maire effectue un compte rendu des décisions prises sur délégation de pouvoirs portant sur des marchés, des affaires financières, des attributions et désistements de location, des contentieux, des droits de préemption urbains et sur des fonds artisanaux, des fonds de commerce et des baux commerciaux.
- M. le Maire n° 5 **Communications diverses.**
M. le Maire donne lecture des remerciements reçus à l'occasion de l'attribution de subventions et pour l'aide apportée par la Mairie lors de l'organisation de manifestations.
- Mme KERRIEN n°6 **Communication sur l'événementiel et les manifestations estivales.**
- M. le Maire n° 6 bis **Vœu présenté par l'intergroupe de la majorité municipale.**

Adopté à l'unanimité.

La séance est suspendue à 20 h 17 puis reprise à 20 h 23.

RAYONNEMENT ET ATTRACTIVITE

M. FOUSSIER

n°7 **Tourisme - Évènementiel - Promotion du territoire. Animation des quais. Acquisition du bateau "Inexplosible" auprès de la Communauté d'Agglomération "Orléans - Val de Loire". Approbation d'une convention d'occupation du domaine public fluvial.**

La Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » propose de céder le bateau baptisé « L'Inexplosible » à la Mairie d'Orléans dans la continuité de son action en faveur de l'animation des quais et la dynamisation du commerce de proximité du centre-ville, afin d'y accueillir une activité commerciale de type bar/débit de boissons ainsi que transport de passagers pour des balades sur la Loire,

La cession du bateau et de ses annexes (un ponton et deux passerelles d'embarquement) à la Mairie d'Orléans est consentie à l'euro symbolique, avec dispense de versement. La Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » continuera d'assurer gratuitement pour l'année 2015-2016, au titre des services portuaires inclus dans le marché de gestion du port en cours, la mise en sécurité du bateau lors des épisodes de crue éventuels.

La communauté d'agglomération étant gestionnaire du domaine public fluvial des quais d'Orléans aux termes de la convention de superposition de gestion consentie par l'Etat le 10 octobre 2006, il convient de conclure une convention d'occupation du domaine public fluvial avec celle-ci pour amarrer le bateau.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'acquérir le bateau l'Inexplosible n° 22, bateau immatriculé Nevers - NV 34F, ainsi que son ponton d'amarrage immatriculé Paris – P 17562F et ses passerelles d'accès à bord, pour un montant symbolique de 1 €, dispensé de versement, auprès de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation du domaine public fluvial pour l'occupation par l'inexplosible n° 22 d'un poste d'amarrage avec la communauté d'agglomération d'Orléans et tout document relatif à cette affaire.

Adopté par 44 voix 10.

Mme ODUNLAMI

n°8 **Jeunesse. Festival Hip Hop 2015. Approbation de conventions de soutien et de conventions de parrainage. Attribution de subventions.**

La Mairie d'Orléans coordonne l'ensemble de l'événement et organise la communication du 5ème Festival de Hip Hop, qui rassemblera toutes les cultures urbaines à Orléans du 24 au 28 juin prochain.

Les associations Dance Industrie et Aede proposent des spectacles réunissant des artistes bénévoles et professionnels. Le Centre Régional d'Information Jeunesse (C.R.I.J.) propose d'organiser un forum dans le cadre de la Block Party. Il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 6 330 €, la mise à disposition à titre gracieux de la Salle de l'Institut et du Muséum ainsi qu'un soutien logistique dans le cadre de conventions de soutien à projets pour les associations Dance Industrie et Aede.

Les sociétés Mc Donald's et G.R.D.F. ont proposé de soutenir ou d'accompagner cet événement en prenant en charge auprès des producteurs ou fournisseurs choisis par la Mairie des animations ou des prestations techniques à raison des montants respectifs de 10 000 € (8 000 € pour le Hip Hop, 2 000 € pour la J.A.N.E.) et 5 000 €. Des conventions ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles ces partenaires apportent leur soutien à la réalisation du Festival de Hip Hop 2015.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les conventions de soutien à passer avec les associations Aede et Dance Industrie et décider d'attribuer les subventions suivantes au titre du Festival Hip Hop 2015 :

- 630 € pour Dance Industrie,
- 2 000 € pour Aede ;

2°) de décider d'attribuer une subvention de 3 700 € au C.R.I.J. au titre du Festival Hip Hop 2015 ;

3°) d'approuver les conventions de partenariat à passer avec les sociétés MC DONALD'S et G.R.D.F. ;

4°) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

Mme KERRIEN

n°9 **Culture. Approbation de conventions à passer avec l'association Le 108, l'association Cent Soleils, l'association Musique et Equilibre et l'E.S.A.D. Attribution de subventions.**

1 - Association Le 108 :

Au vu du bilan d'activités, de la poursuite des objectifs et du budget 2015 présentés par l'association Le 108, il est proposé d'élaborer un nouveau conventionnement pour la période biennale 2015-2016 précisant les objectifs et le montant de la subvention au titre de l'année 2015.

La subvention proposée au titre de l'année 2015 est de 78 000 €

2 - Association Cent Soleils :

L'association Cent Soleils a sollicité un soutien financier pour la réalisation de deux projets de production et diffusion de films documentaires.

Il est proposé d'attribuer à l'association Cent Soleils une subvention de 4 000€ pour chacun des deux films, soit une subvention totale de 8 000€, dans le cadre d'une convention d'aide à projet au titre de l'année 2015.

3 - Musique & Equilibre :

L'association Musique & Equilibre a sollicité la Mairie d'Orléans pour soutenir son plan d'équipement en instrument et en matériel informatique pour un montant de 11 595,89 €T.T.C.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 8 000 € dans le cadre d'une convention de soutien à l'équipement définissant les engagements de chacune des parties.

4 - E.S.A.D. :

L'Ecole Supérieure d'Art et de Design (E.S.A.D.). d'Orléans a sollicité la Mairie pour soutenir son plan d'équipement en logiciels informatiques, mobilier et matériels à usage pédagogique pour 2015. Ce projet porte sur un budget de 59 000 € T.T.C. soutenu par la Région Centre Val de Loire à hauteur de 14 000 € T.T.C.

Il est proposé d'apporter une subvention de 45 000 € dans le cadre d'une convention de soutien à l'équipement sur la base du plan d'équipement et de financement prévisionnel présenté par l'établissement et des factures acquittées.

5 - Associations culturelles non conventionnées :

L'association Poupette et Compagnie a sollicité un soutien financier auprès de la Mairie d'Orléans pour son projet de création d'un spectacle ainsi que pour sa diffusion à Avignon à l'été 2015. La Mairie d'Orléans souhaite soutenir ce projet et propose l'attribution d'une subvention de 1 500 € au titre de l'année 2015.

L'association orléanaise Le Pays ou le ciel est toujours bleu (P.O.C.T.B.), a sollicité le soutien de la Ville pour l'ensemble de ses activités. Compte tenu de la contribution de cette association à la réflexion et la diffusion de l'art contemporain, il est proposé de lui attribuer une subvention de 10 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les conventions de soutien à passer avec les associations Le 108, Cent Soleil et les conventions de soutien à l'équipement à passer avec Musique et Equilibre et l'E.S.A.D.;

2°) dans le cadre de ces conventionnements, attribuer les subventions de fonctionnement suivantes au titre de l'année 2015 :

- 78 000 € à l'association Le 108 ;
- 8 000 € à l'association Cent Soleils ;

3°) dans le cadre de ces conventionnements, d'attribuer les subventions de soutien à l'équipement suivantes au titre de l'année 2015 :

- 8 000 € à l'association Musique et Equilibre ;
- 45 000 € à l'E.S.A.D.

4°) de décider d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2015 ;

- 1 500 € à l'association Poupette et Compagnie ;
- 10 000 € à l'association Le Pays ou le ciel est toujours bleu (P.O.C.T.B.) ;

5°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer les conventions au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires.

**Adopté par 53 voix.
Il y a 1 non-participation.**

M. BARBIER

n°10 **Culture. Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre d'Orléans. Frais d'inscription, de scolarité et de location d'instruments de musique. Actualisation des tarifs pour l'année scolaire 2015-2016.**

Les tarifs des frais d'inscription, de scolarité et de location d'instruments de musique au Conservatoire pour l'année scolaire 2014-2015 ont été fixés par délibération du Conseil Municipal du 19 mai 2014. Il est proposé pour l'année scolaire 2015-2016, d'appliquer un taux d'augmentation moyen de 1 % sur l'ensemble des tarifs.

Il est par ailleurs proposé d'augmenter le tarif journalier des stages de 20 € à 30 €, afin d'être plus en adéquation avec les tarifs pratiqués habituellement.

Concernant les locations d'instruments, il est proposé d'accorder la gratuité des locations pour les élèves inscrits en C.H.A.M. débutants et une réduction de 50 % à partir de la 2ème année.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les tarifs relatifs aux frais d'inscription, de scolarité et de location d'instruments de musique au Conservatoire (Musique, Danse et Théâtre), pour l'année scolaire 2015-2016, selon les tableaux joints à la délibération ;

2°) de décider que ces tarifs entreront en application le 1^{er} juin 2015.

***Adopté par 52 voix.
Il y a 2 abstentions.***

M. BARBIER

n°11 **Culture. Théâtre Gérard Philipe et Conservatoire. Location de salles et droits d'entrée aux spectacles. Présentation des nouveaux tarifs. Approbation de la convention type d'occupation temporaire du domaine public.**

Le Théâtre Gérard Philipe et le Conservatoire œuvrant en complémentarité pour le spectacle vivant et auprès de public jeune, il est proposé dans le cadre de l'actualisation des tarifs, des modalités d'application rapprochées pour la location des salles et les droits d'entrée aux spectacles.

Il est proposé une nouvelle convention type d'occupation du domaine public pour les salles du Théâtre Gérard Philipe, dont les termes se rapprochent également de la convention d'occupation du Conservatoire votée par le Conseil Municipal du 19 mai 2014 et qui demeure applicable.

Dans une démarche d'harmonisation des tarifications des deux établissements compte tenu des programmations communes jeunes publics et de la complémentarité des saisons culturelles, il est proposé un alignement des grilles tarifaires des droits d'entrée aux spectacles.

Il est proposé d'appliquer l'ensemble de ces tarifs à compter du 1^{er} septembre 2015.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les nouveaux tarifs de location des salles du Théâtre Gérard Philipe et des salles du Conservatoire, détaillés dans les tableaux annexés à la délibération ;

2°) d'approuver les nouveaux tarifs de droits d'entrée aux spectacles au Théâtre Gérard Philipe et du Conservatoire, détaillés dans les tableaux annexés à la délibération ;

3°) de décider de fixer l'entrée en application de ces tarifs à compter du 1er septembre 2015 ;

4°) d'approuver la convention type d'occupation temporaire et révocable du domaine public pour les salles du Théâtre Gérard Philipe à passer avec chaque utilisateur des salles mises à disposition ;

5°) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer au nom de la Mairie lesdites conventions à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

Mme KERRIEN

n°12 **Culture. Théâtre d'Orléans. Marché de remplacement des menuiseries extérieures. Approbation d'un avenant n° 1.**

Par délibération du 22 septembre 2014, le Conseil Municipal a approuvé les marchés de travaux correspondant aux 3 tranches de travaux de remplacement des menuiseries extérieures du Théâtre.

Lors de la phase de remplacement des menuiseries de la tranche ferme, des éléments de mise au point techniques liés à la sécurité incendie du bâtiment ont été démontrés. Il convient de constater ces mises au point techniques par voie d'avenant en plus-value sur la tranche ferme.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux de remplacement des menuiseries extérieures du Théâtre selon les dispositions suivantes :

- Marché 14-156 – lot unique – Remplacement des menuiseries extérieures: société S.A.R.L. Aluminium Vacher Blaisois. Plus-value de 1 132,76 € T.T.C. sur la tranche ferme portant le montant du marché à 515 511,58 € T.T.C. réparti comme suit :
- Tranche ferme : 163 165,28 € T.T.C. ;
- Tranche conditionnelle 1 : 144 927,24 € T.T.C. ;
- Tranche conditionnelle 2 : 207 419,06 € T.T.C.

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

Mme KERRIEN

n°13 **Lecture publique. Réseau des médiathèques. Fourniture et livraison de produits, petits matériels et services d'équipement pour les médiathèques et centres de documentation. Approbation de marchés après appel d'offres ouvert à bons de commandes.**

Afin de réaliser l'achat de produits, de petits matériels et de services d'équipement pour les médiathèques et centres de documentation municipaux, un appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics a été lancé le 19 février 2015 pour les lots suivants :

- Lot 1 – films adhésifs, et petits matériels d'équipement, rubans, codes-barres ;
- Lot 2 – matériels spécifiques d'équipements et d'entretien

Séance du lundi 18 mai 2015

- multimédias ;
- Lot 3 – Puces RFID et rouleaux pour automates de prêt ;
- Lot 4 – Service de reliure courante des livres de lecture publique neufs ou usagés.

La durée de ces marchés est de un an à compter de leur notification, reconductible de manière expresse 3 fois, pour une période de 12 mois, soit une durée maximum de 4 ans pour chacun.

Lors de sa réunion du 5 mai 2015, la Commission d'Appel d'Offres a procédé au jugement des offres. Le lot 1 a été déclaré sans suite, pour motif d'intérêt général. Les lots 2 à 4 ont été analysés selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver, après appel d'offres ouvert, les marchés à bon de commande à passer avec les fournisseurs suivants :

- Lot 2 – matériels spécifiques d'équipements et d'entretien multimédias – ASLER DIFFUSION pour un montant de 2 400 € T.T.C. minimum et de 6 600 € T.T.C. maximum par période,

- Lot 3 – Puces RFID et rouleaux pour automates de prêt - BIBLIOTHECA pour un montant de 7 200 € T.T.C. minimum et de 30 000 € T.T.C. maximum par période,

- Lot 4 – Service de reliure courante des livres de lecture publique neufs ou usagés – ATELIER SAINT-LUC pour un montant de 7 200 € T.T.C. minimum et de 30 000 € T.T.C. maximum par période ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

Mme ALLAIRE

n°14 **Commerce. Rénovation des devantures commerciales et enseignes. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention.**

Le Conseil Municipal, par délibération du 26 octobre 2012, a défini les modalités d'attribution des subventions aux commerces de centre-ville pour la rénovation de leurs devantures commerciales.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer dans ce cadre avec la SARL GOUGEARD, 44 rue Royale à Orléans ;

2°) de décider d'attribuer une subvention de 2 448 € à cette société, conformément au tableau annexé à la délibération ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer les conventions au nom de la Mairie et tous documents qui s'avèreraient nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Mme ANTON

n°15 **Environnement. Présentation du programme des Journées Environnement Santé. Approbation d'une convention de partenariat.**

La Mairie d'Orléans organisera, les samedi 30 et dimanche 31 mai 2015, les premières Journées Environnement Santé sur le thème de l'air. Ces journées se substituent aux Journées Développement Durable (J.D.D.) et aux Journées Ville Santé (J.V.S.).

Des partenaires ont souhaité accompagner la Mairie dans l'organisation de cet événement. Il s'agit de la Région Centre-Val de Loire à hauteur de 1500 € et de la Caisse des Dépôts et Consignations pour 3 000 €. Une convention de partenariat est proposée à ce titre entre la Mairie et la Caisse des Dépôts.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de partenariat à passer avec la Caisse des Dépôts et Consignation ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer la convention au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

Mme CHERADAME

n°16 **Renouvellement urbain. Convention Territoriale de l'Argonne. Aménagement des abords du centre commercial Marie Stuart. Approbation du plan de financement prévisionnel modifié.**

L'opération d'aménagement des abords du centre commercial Marie Stuart est inscrite dans la convention A.N.R.U. de l'Argonne.

Le prix de revient prévisionnel de l'opération d'aménagement des abords du centre commercial Marie Stuart est de 610 000 € H.T., soit 729 560 € T.T.C.

Par délibération du 12 juillet 2013, le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement ci-dessous :

- Mairie d'Orléans : 296 000 € H.T.
- Europe (F.E.D.E.R.) : 100 000 € H.T.
- F.I.S.A.C. : 100 000 € H.T.
- A.N.R.U. : 89 000 € H.T.
- Département du Loiret : 25 000 € H.T.

Il est proposé de tenir compte d'évolutions attendues dans les montants de participation du F.E.D.E.R et du F.I.S.A.C., en modifiant le plan de financement prévisionnel de la manière suivante :

- Mairie d'Orléans : 246 882 € H.T.,
- Europe (F.E.D.E.R.) : 204 700 € H.T.,
- F.I.S.A.C. : 44 418 € H.T.,
- A.N.R.U. : 89 000 € H.T.,
- Département du Loiret : 25 000 € H.T.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le plan de financement prévisionnel modifié intégrant les nouveaux montants ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès des différents partenaires ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires et notamment signer les avenants aux conventions relatives à l'attribution de ces subventions.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n°17 **Société d'Economie Mixte pour le Développement de l'Orléanais (S.E.M.D.O.). Société d'Economie Mixte Patrimoniale Orléans-Val de Loire (S.E.M.P.A.T.). Augmentation de capital et modification des actionnaires.**

Dans la perspective de la transformation de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » en communauté urbaine et d'une collaboration accrue entre collectivités, une réflexion a été menée de concert entre la Mairie et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », en associant le département du Loiret, pour définir les modalités de développement de la S.E.M.D.O. et de la S.E.M.PAT. en tant qu'outils communs au service du développement du territoire.

D'une part, une augmentation de capital de la S.E.M.D.O., réalisée par souscription de nouvelles actions, permettrait à la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et au Département du Loiret de disposer, à son terme, d'une part significative du capital de la S.E.M., à savoir plus de 33 % de capital pour chaque collectivité.

D'autre part, dans l'objectif d'une coopération plus étroite entre la Mairie, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et le Département du Loiret, notamment en matière de développement économique, la prise de participation de l'Agglomération et du Département du Loiret dans le capital de la S.E.M.PAT. est apparue comme pertinente et indissociable de leur implication dans le capital de la S.E.M.D.O. Ces prises de participations auraient pour conséquence de conduire la Mairie à céder une partie de ses actions à l'Agglomération et au département, sachant qu'elle resterait l'actionnaire de référence de la société avec plus de 40% du capital.

Les conseils d'administration de la S.E.M.D.O. et de la S.E.M.PAT., informés de ces projets d'évolution de capital lors de leurs réunions du 13 avril 2015, ont décidé de réunir une assemblée générale extraordinaire le 29 juin prochain afin d'adopter les modalités précises de ces opérations à réaliser au cours de l'exercice 2015. Chaque actionnaire public ou privé sera dans ce délai officiellement sollicité sur sa décision de participer ou non à l'augmentation de capital.

Ces augmentations de capital pourraient se réaliser selon l'un ou l'autre des schémas présentés ci-après, selon que le Département du Loiret est rapidement en mesure ou non de confirmer sa prise de participation au capital des deux sociétés.

Dans la première hypothèse, seule la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » participerait aux augmentations de capital. Dans ce contexte, la participation de la Ville au capital de la S.E.M.D.O. évoluerait de 46,25% à 37,34%, et de 73,23% à 55,61% à la

S.E.M.P.A.T, et la participation de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » au capital de la S.E.M.D.O. évoluerait de 17,19% à 37,83% et de 0% à 17,50% à la S.E.M.PAT.

Dans la seconde hypothèse, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et le Département participeraient aux augmentations de capital. Dans ce contexte, la participation de la Ville au capital de la S.E.M.D.O. évoluerait de 46,25% à 14,13% et de 73,23% à 41,11% à la S.E.M.PAT, la participation de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » au capital de la S.E.M.D.O. évoluerait de 17,19% à 33,24% et de 0 % à 15,00 % à la S.E.M.PAT. Le Département participerait quant à lui à hauteur de 33,21 % au capital de la S.E.M.D.O. et de 15,00% à celui de la S.E.M.PAT.

Un pacte d'actionnaire en cours d'élaboration permettra d'organiser la gouvernance de la S.E.M.D.O. et notamment la préservation pour la Ville de ses droits actuels pour les 5 prochaines années.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Pour la S.E.M.D.O. :

1°) d'autoriser les représentants de la Ville d'Orléans au conseil d'administration de la S.E.M.D.O. à voter le projet d'augmentation de capital décrit dans la présente délibération, dans la limite d'une augmentation de capital de 3 500 000 €, étant précisé que le montant définitif de l'augmentation de capital et la répartition définitive des actions dans le capital social de la S.E.M.D.O. dépendront du résultat final de la souscription et fera donc l'objet d'une nouvelle délibération lors de laquelle seront désignés les représentants de la Mairie pour siéger au sein des instances de la S.E.M.D.O. ;

2°) d'approuver, selon l'hypothèse qui sera retenue, la souscription de nouvelles actions par la Mairie dans la limite de 700 000 € ou la cession d'une partie des actions détenues par la Mairie dans le capital de la S.E.M.D.O. à hauteur maximum de 350 000 €.

Pour la S.E.M.PAT. :

4°) d'autoriser les représentants de la Mairie au Conseil d'Administration de la S.E.M.PAT à voter le projet de modification de capital décrit dans la présente délibération, étant précisé que la répartition définitive des actions dans le capital social de la S.E.M.PAT fera l'objet d'une nouvelle délibération lors de laquelle seront désignés les représentants de la Mairie pour siéger au sein des instances de la S.E.M.P.A.T. ;

5°) d'approuver, selon l'hypothèse qui sera retenue, la cession d'actions de la S.E.M.PAT par la Mairie dans la limite de 50% des actions détenues.

**Adopté par 49 voix.
Il y a 5 abstentions.**

Mme CHERADAME

n°18 **Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement. Approbation de conventions. Attribution de subventions.**

Dans le cadre du projet intra-mails, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'octroi de cinq subventions pour ravalement de façade conformément au tableau annexé à la délibération pour un montant global de 33 539 €;

2°) d'approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndics concernés ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant, pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions au nom de la Mairie.

***Adopté par 50 voix contre 2.
Il y a 2 abstentions.***

Mme CHERADAME

n°19 **Action foncière. Quartier Argonne - Nécotin - Belneuf. Alignement du 137 rue du Nécotin.**

M. X est propriétaire de la parcelle cadastrée section CE n° 755, classée en zone UJa au Plan Local d'Urbanisme. Sa propriété se situe à l'angle de deux rues dont la rue du Nécotin qui a fait l'objet de travaux d'alignement en 2002.

Dans le contexte de l'instruction d'une autorisation de travaux de clôture pour une partie de sa propriété rue du Coin Rond, il est apparu utile de négocier l'élargissement du trottoir et la réalisation d'un pan coupé. Le relevé du géomètre identifie 5 m² à acquérir consécutivement.

Le relevé du géomètre fait également apparaître deux régularisations à effectuer côté rue du Nécotin, qu'il convient de formaliser par un échange portant sur 2 m² pour chacune des parties, sans qu'il y ait lieu de prononcer un déclassement s'agissant de rectifier une limite de propriété.

Les emprises sont valorisées à 20 € le m² sur la base de l'avis de France Domaine.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider d'acquérir de M. X, représenté par Maître X, une emprise de 5 m² destinée à être incorporée dans le domaine public, cadastrée section CE n° 755p, au prix de 20 € le m² ;

2°) d'approuver la régularisation, par le même acte, des deux emprises de 2 m², identifiées sur le plan de division par les n° C et DP, par voie d'échange entre la Mairie et M. X ; il n'y a pas lieu de déclasser les 2 m² s'agissant d'une rectification au vu d'une situation de fait ancienne ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer l'acte notarié d'échange avec une soulte à verser par la Mairie pour le prix des 5 m², soit une dépense de 100 €.

Adopté à l'unanimité.

Mme KERRIEN

n°20 **Archéologie. Travaux préparatoires, mise en sécurité et terrassements divers pour les opérations d'archéologie préventive. Approbation d'un marché après procédure adaptée.**

Après mise au point du dossier de consultation, une procédure adaptée a été lancée en application de l'article 26-II-5 du Code des Marchés publics pour les travaux préparatoires, mise en sécurité et terrassements divers pour les opérations d'archéologie préventive.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 5 mai 2015, a procédé à l'examen des offres selon les critères d'attribution inscrits à l'article 6 du règlement de la consultation.

Ce marché à bons de commandes d'une durée d'un an à compter de la date de notification, est reconductible 2 fois pour une période de 1 an soit durée maximale de 3 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le marché à bons de commande après procédure adaptée relatif aux travaux préparatoires, mise en sécurité et terrassements divers pour les opérations d'archéologie préventive à passer avec la société EUROVIA CENTRE LOIRE pour un montant minimum de 30 000 € T.T.C. et un montant maximum de 120 000 € T.T.C. par période ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits marchés au nom de la Mairie

Adopté à l'unanimité.

M. POISSON

n°21 **Stationnement. Parc de stationnement du Martroi. Travaux de retournement de l'escalier Nord et travaux d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite. Tarification. Approbation d'un avenant.**

Par convention de concession du 30 mai 1986, modifiée par 4 avenants, la Mairie a concédé à la société VINCI PARK la construction et l'exploitation, pour une durée de 45 ans, du parc de stationnement du Martroi.

Dans le cadre du programme de requalification de la place du Martroi, la Mairie a souhaité retourner l'escalier Nord du parc. Ces travaux faisant partie intégrante du programme de réaménagement de la Place du Martroi, ils ont été réalisés et pris en charge par la Mairie.

Par ailleurs, le concessionnaire a décidé, avec l'accord de la Mairie, de réaliser des travaux d'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite, (P.M.R.), non prévus initialement dans la convention.

Enfin, en application de l'article L. 113-7 du code de la consommation modifié par la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, il convient d'adopter une tarification par pas maximum de 15 minutes, en adaptant en conséquence la grille tarifaire applicable à compter du 1er juin 2015, concomitamment à la révision annuelle des tarifs horaires du parc pour l'année 2015. Pour tenir compte de la nouvelle structure tarifaire, les conditions de formation des tarifs font également l'objet d'une modification.

En conséquence, la convention de concession de construction et d'exploitation du parc de stationnement Place du Martroi est modifiée par avenant n° 5 pour prendre en compte ces différents éléments.

Séance du lundi 18 mai 2015

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la nouvelle grille de tarifs applicable dans le parc de stationnement du Martroi à compter du 1er juin 2015 ;

2°) d'approuver l'avenant n° 5 à la convention de concession relative à la construction et l'exploitation du parc de stationnement du Martroi, à passer avec la société VINCI PARK, afin de prendre en compte les travaux de retournement de l'escalier Nord du parc de stationnement, les travaux d'accessibilité P.M.R., la nouvelle grille des tarifs, et les nouvelles conditions de formation des tarifs ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie.

**Adopté par 52 voix.
Il y a 2 abstentions.**

VIE SOCIALE ET CITOYENNETE

M. MONTILLOT

n°22 **Education. Gestion des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) de proximité. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

Après mise au point du dossier de consultation, une procédure adaptée a été lancée en application de l'article 30 du Code des marchés publics pour la fourniture de prestations d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement de Proximité. Ces accueils sont situés dans les Centres d'Animation Sociale des quartiers d'Orléans.

Le marché est un marché à bons de commande passé pour une période d'un an à compter du 1er septembre 2015. Ce marché pourra être reconduit 3 fois, de manière expresse, par périodes de 12 mois, soit une durée totale de 48 mois.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 5 mai, a procédé au jugement des offres, compte tenu des critères inscrits à l'article 6 du règlement de la consultation.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le marché à bons de commande à passer, après procédure adaptée, avec l'A.S.E.L.Q.O. pour un montant minimum de 372 000 € net de T.V.A. et pour un montant maxi 420 000 € net de T.V.A. pour la 1ère période, et un montant minimum de 360 000 € net de T.V.A. et un montant maximum de 450 000 € net de T.V.A. par période suivante ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

M. MONTILLOT

n°23 **Education. Groupes scolaire Pierre Ségelle, Antoine Lavoisier, Denis Diderot et gymnase de la Gare. Marché de remplacement des menuiseries extérieures. Lot n° 1 - groupe scolaire Pierre Ségelle. Approbation d'un avenant n° 2.**

Par délibération du 24 mai 2013, le Conseil Municipal a approuvé les marchés relatifs aux travaux de remplacement des menuiseries extérieures pour les groupes scolaires Pierre Ségelle, Antoine Lavoisier et Denis Diderot. Au cours de la réalisation de cette opération, des travaux complémentaires s'avèrent nécessaires. Il convient de constater ces mises au point techniques par voie d'avenants en plus-value sur la tranche conditionnelle n° 3.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 2 au marché de travaux relatif aux travaux de remplacement des menuiseries extérieures aluminium à passer avec :

- Marché 13-114 – lot n°1 – Groupe scolaire Pierre Segelle : société NEGRO, conduisant à une plus-value de 7 056,00 € H.T. sur la tranche conditionnelle n°3 portant le montant du marché à 540 142,02 € H.T. ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

M. MONTILLOT

n°24 **Education. Marché pour le réaménagement du restaurant du groupe scolaire Marcel Proust. Lot n° 9 - revêtements de sols collés - peinture. Approbation d'un avenant n° 1.**

Par délibération des 15 décembre 2014 et 26 janvier 2015, le Conseil Municipal a approuvé les marchés de travaux correspondants à la restructuration du restaurant du groupe scolaire Marcel Proust. Au cours de la réalisation de cette opération, des travaux complémentaires s'avèrent nécessaires.

Il convient de constater ces mises au point techniques par voie d'avenant en plus-value.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux de réaménagement du restaurant du Groupe scolaire Marcel Proust selon les dispositions suivantes :

- Marché 14-211– lot 9 : Revêtements de sols collés – peinture : société ROGGIANI. Plus-value de 852,60 € T.T.C. portant le montant du marché à 21 123,12 € T.T.C. ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

M. MONTILLOT

n°25 **Prévention-Réussite. Opération "Espace dans Ma Ville".
Approbation de conventions.**

Dans le cadre de l'opération « Espace dans Ma Ville », approuvée par délibération du Conseil Municipal du 20 avril 2015, des conventions opérationnelles et financières sont à passer avec les quatre partenaires du projet :

L'Union Pétanque Argonnaise (U.P.A.) s'engage à participer financièrement à l'opération en versant 800 € à la Mairie d'Orléans, en contrepartie de la formation d'un animateur mis à disposition pour animer un stand, à accueillir des animations dans le Boulodrome du Belneuf et à participer au comité de pilotage.

L'A.E.S.C.O. s'engage à participer financièrement à l'opération en versant 1 200 € à la Mairie d'Orléans, en contrepartie de la formation de trois animateurs mis à disposition pour animer des stands et à participer au comité de pilotage.

La Maison d'Animation de la C.A.F. s'engage à participer financièrement à l'opération en versant 1 000 € à la Mairie d'Orléans, à accueillir la Médiathèque de l'Espace au sein de son centre social et à participer au comité de pilotage.

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) s'engage à conventionner avec la Mairie d'Orléans pour verser une participation de 5 500 € pour l'opération « Espace dans ma Ville ».

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec l'Union Pétanque Argonnaise pour un montant de 800 € ;

2°) d'approuver la convention à passer avec l'A.E.S.C.O. pour un montant de 1 200 € ;

3°) d'approuver la convention à passer avec la C.A.F./ Maison d'Animation de la C.A.F. pour un montant de 1 000 € ;

4°) d'approuver la convention à passer avec le C.C.A.S. pour un montant de 5 500 € ;

5°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie.

***Adopté par 53 voix.
Il y a 1 non-participation.***

Mme SUIRE

n°26 **Logement. Approbation d'une convention pluriannuelle de partenariat à passer avec la Maison de l'Habitat.**

La Mairie d'Orléans et la Maison de l'Habitat sont conventionnées depuis 2005. La dernière convention portant sur la période 2013-2014, il convient de renouveler le partenariat pour la période 2015-2016.

Afin d'accompagner l'association dans son activité en 2015, la nouvelle convention de partenariat proposée intègre le programme d'actions de l'association et le montant de la subvention de fonctionnement attribuée par la Mairie pour 2015, à savoir 81 225 €.

Séance du lundi 18 mai 2015

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les termes de la convention pluriannuelle de partenariat à passer avec la Maison de l'Habitat ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

Mme LECLERC

n°27 **Développement social. Fonds Unifié Logement et Fonds d'Aide aux Jeunes. Approbation d'une convention de partenariat 2015 à passer avec le Département du Loiret.**

La Mairie d'Orléans apporte une contribution aux dispositifs Fonds Unifié Logement (F.U.L) et Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J). gérés par le Département du Loiret, par le biais de conventions de partenariat successives.

Le Département propose de passer une nouvelle convention pour 2015 et la Mairie propose une contribution financière annuelle aux deux dispositifs d'un montant global de 92 279 €, répartis comme suit :

- - Au titre du F.U.L. : participation de 56 521 € pour le Fonds de Solidarité logement (F.S.L.), et de 24 224 € pour les dispositifs eau, énergie et téléphone, soit un total de 80 745 € ;
- - Au titre du F.A.J. : 11 534 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention financière de partenariat 2015 dans le cadre du Fonds Unifié Logement (F.U.L.) et du Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J.) à passer avec le Département du Loiret ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer cette convention au nom de la Mairie.

***Adopté par 52 voix.
Il y a 2 abstentions.***

Mme LECLERC

n°28 **Développement social. Fédération Orléanaise des Clubs Seniors. Approbation d'une convention d'objectifs 2015 - 2018.**

Afin de mener une action concertée pour dynamiser les activités existantes en direction des personnes âgées orléanaises, de les diversifier pour répondre à leurs attentes et leurs besoins, la Mairie d'Orléans, la Fédération des Clubs Seniors, et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) d'Orléans ont conclu une convention d'objectifs. Cette convention renouvelée une fois entre l'association et la Ville arrive à échéance le 30 juin 2015.

Il est proposé de pérenniser ce partenariat en concluant une nouvelle convention d'objectifs pour la période 2015 à 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention d'objectifs 2015 - 2018 avec la Fédération Orléanaise des Clubs Seniors, prévoyant notamment un montant

de subvention de 50 000 € ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

M. SANKHON

n°29 **Sports. Associations sportives. Soutien à l'investissement matériel. Attribution de subventions.**

Plusieurs associations sportives ont sollicité une aide financière de la Mairie pour être soutenues dans le cadre d'un investissement en matériel sportif nécessaire à la continuité de leurs activités.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de l'attribution de subventions aux associations dont le détail figure dans le tableau annexé à la délibération, pour un montant total de 18 820 € ;

2°) d'approuver les conventions à passer entre les associations sportives et la Mairie ;

3°) de déléguer M. Le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

Mme ODUNLAMI

n°30 **Jeunesse. Bourses Projets Jeunes 2015. Attribution d'une subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une bourse de 1 000 € à Irving JACQUES-ROBERT pour l'enregistrement d'un album du groupe "UPSSEEN".

Adopté à l'unanimité.

M. GABELLE

n°31 **Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions.**

Plusieurs associations ou organismes divers ont sollicité la Mairie pour être soutenus au titre des projets qu'ils souhaitent réaliser.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessous pour un montant total de 275 885 € pour l'exercice 2015.

Sports et loisirs

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2014	2015
I - Soutien aux manifestations sportives			
Club Alpin Français d'Orléans	Séjour pleine nature dans le Morvan du 15 au 19 juin 2015. Journée escalade à Buthiers Au mois d'avril 21 adultes handicapés mentaux issus de différents foyers d'Orléans participent à des séances d'escalade avec le Club Alpin. Il est proposé à ces derniers, deux sorties pleine nature afin de faire pratiquer cette discipline en milieu naturel.	800	600
Association Sportive du Collège Jeanne d'Arc	Qualification et participation aux Championnats de France UNSS de Basket Ball Du 31 mars au 3 avril 2015 à Tours. L'équipe minime garçons du collège, championne de France UNSS en titre, est de nouveau qualifiée à ce championnat.	500	500
		TOTAL	1 100
II – Soutien au fonctionnement		2015	
1 ^{ère} Compagnie d'Arc	Subvention de fonctionnement	1 050	
Académie Municipale de Billard d'Orléans	Subvention de fonctionnement	500	
Aéro Club d'Orléans et du Loiret	Subvention de fonctionnement	1 000	
Alliance Natation Orléans (sous convention 2013-2016)	Subvention de fonctionnement	12 500	
A.L.L.S. Basket	Subvention de fonctionnement	2 750	
A.L.L.S. Cyclo	Subvention de fonctionnement	240	
A.L.L.S. Générale	Subvention de fonctionnement	150	
A.L.L.S. Gymnastique Volontaire	Subvention de fonctionnement	175	
A.L.L.S. Judo	Subvention de fonctionnement	1 500	
A.L.L.S. Randonnée	Subvention de fonctionnement	125	
A.L.L.S. Tennis de Table	Subvention de fonctionnement	125	
Ambert Football Club	Subvention de fonctionnement	2 000	
Amicale Boule Orléanaise	Subvention de fonctionnement	400	
Arago Section Bowling	Subvention de fonctionnement	250	
A.S. Handisport Orléanais	Subvention de fonctionnement	3 250	
A.S.O. Danse sur glace	Subvention de fonctionnement	2 500	
A.S.P.T.T. (20 sections) (sous convention 2013-2014)	Subvention de fonctionnement	24 800	
Association de Course d'Orientation d'Orléans	Subvention de fonctionnement	1 500	

Séance du lundi 18 mai 2015

Association Escale Football	Subvention de fonctionnement	3 500
Association Escale Handball	Subvention de fonctionnement	3 500
Association Escale Thaïboxing	Subvention de fonctionnement	1 250
Association J.L.P. Taekwondo Orléans	Subvention de fonctionnement	1 000
Aviron Club Orléans Olivet	Subvention de fonctionnement	5 000
Canoé Kayak Club Orléanais	Subvention de fonctionnement	5 000
Centre de Qwan Ki Do Val de Loire Orléans	Subvention de fonctionnement	300
Centre subaquatique Orléans	Subvention de fonctionnement	1 250
Cercle de la Voile du Centre	Subvention de fonctionnement	1 500
Cercle Gambetta Section Cyclisme	Subvention de fonctionnement	10 000
Cercle Michelet Haltérophilie Musculation	Subvention de fonctionnement	7 500
C.L.T.O. Badminton (sous convention 2013-2016)	Subvention de fonctionnement	12 500
C.L.T.O. G.R.S.	Subvention de fonctionnement	750
C.L.T.O. Hockey sur Gazon (sous convention de Partenariat Sportif et Social 201-2016)	Subvention de fonctionnement	15 500
Club Alpin Français d'Orléans	Subvention de fonctionnement	1 500
Club de Floorball Orléanais	Subvention de fonctionnement	500
Comité Directeur U.S.O.	Subvention de fonctionnement	3 000
Deportivo Espagnol	Subvention de fonctionnement	2 600
Eau Vive Plongée Orléans	Subvention de fonctionnement	1 600
E.C.O. Handball	Subvention de fonctionnement	2 850
E.C.O. Volleyball	Subvention de fonctionnement	3 500
Ecole de parachutisme du Centre	Subvention de fonctionnement	2 800
Ecurie Orléans	Subvention de fonctionnement	5 000
Etape Solognote	Subvention de fonctionnement	200
Etoile Saint-Marc Gym Détente	Subvention de fonctionnement	225
Etoile Saint-Marc Randonnée	Subvention de fonctionnement	150
Fly Disc'r	Subvention de fonctionnement	750
Fun Bowlers	Subvention de fonctionnement	2 100

Séance du lundi 18 mai 2015

Inter Omnisports des Sourds d'Orléans	Subvention de fonctionnement	3 100
Kang Ho Taekwondo	Subvention de fonctionnement	2 000
Karibu Mayotte Orléans	Subvention de fonctionnement	250
Les Planeurs d'Orléans	Subvention de fonctionnement	450
Loiret Bowling Team	Subvention de fonctionnement	900
Orléanais Triathlon Club 45	Subvention de fonctionnement	400
Orléans Bowling Association	Subvention de fonctionnement	285
Orléans Carambole	Subvention de fonctionnement	800
Orléans Cyclo-Touriste	Subvention de fonctionnement	650
Orléans La Source Rugby	Subvention de fonctionnement	11 000
Orléans Water Polo	Subvention de fonctionnement	2 000
Pieds Blancs Les Aydes Basket et autres activités	Subvention de fonctionnement	4 000
Poney Club d'Orléans	Subvention de fonctionnement	2 500
Saint Marceau Orléans Tennis de Table	Subvention de fonctionnement	5 500
Saint Vincent Sports et Culture Gymnastique	Subvention de fonctionnement	1 200
Samourai Club	Subvention de fonctionnement	400
Shorinji Kempo Seigido Ryu Dojo Asahi	Subvention de fonctionnement	100
Sport Parachute Orléanais	Subvention de fonctionnement	150
Tennis Saint Marceau Orléans	Subvention de fonctionnement	1 850
Union Cycliste Orléans	Subvention de fonctionnement	6 500
Union Pétanque Argonnaise (sous convention de Partenariat Sportif et Social 2011-2014)	Subvention de fonctionnement	14 500
Union Portugaise Sociale et Sportive d'Orléans	Subvention de fonctionnement	1 900
U.S.O. Aïkido	Subvention de fonctionnement	500
U.S.O. Apnée	Subvention de fonctionnement	250
U.S.O. Bowling	Subvention de fonctionnement	500
U.S.O. Canoé Kayak	Subvention de fonctionnement	450
U.S.O. Echecs	Subvention de fonctionnement	1 000
U.S.O. Football Américain	Subvention de fonctionnement	4 800
U.S.O. Free Bike	Subvention de fonctionnement	900

Séance du lundi 18 mai 2015

U.S.O. Handball (sous convention 2013-2016)	Subvention de fonctionnement	14 000
U.S.O. Karaté France Shotokan	Subvention de fonctionnement	800
U.S.O. Kendo Iaido	Subvention de fonctionnement	800
U.S.O. Patinage Artistique	Subvention de fonctionnement	5 000
U.S.O. Patinage de vitesse	Subvention de fonctionnement	1 750
U.S.O. Roller ACRO	Subvention de fonctionnement	500
U.S.O. Rugby	Subvention de fonctionnement	2 550
U.S.O. Tai Ji Quan et Qi Gong	Subvention de fonctionnement	150
U.S.O. Tennis (sous convention 2013- 2016)	Subvention de fonctionnement	13 000
U.S.O. Tennis de Table	Subvention de fonctionnement	1 750
U.S.O. Tir	Subvention de fonctionnement	1 550
U.S.O. Volleyball	Subvention de fonctionnement	2 500
U.S.O.P.O.C. (6 sections)	Subvention de fonctionnement	570
Wallabies Orléans Bowling	Subvention de fonctionnement	1 100
Winner's Orléans	Subvention de fonctionnement	1 600
A.S. Collège Alain Fournier	Subvention de fonctionnement	175
A.S. Collège Etienne Dolet	Subvention de fonctionnement	200
A.S. Collège Jean Rostand	Subvention de fonctionnement	200
A.S. Collège Jeanne d'Arc	Subvention de fonctionnement	200
A.S. Collège Montesquieu	Subvention de fonctionnement	100
A.S. Jean Dunois	Subvention de fonctionnement	175
A.S. Lycée Benjamin Franklin	Subvention de fonctionnement	275
A.S. Lycée Charles Péguy	Subvention de fonctionnement	200
A.S. Lycée Voltaire	Subvention de fonctionnement	250
A.S. Université Orléans	Subvention de fonctionnement	700
Etoile Sainte Croix Saint Euverte	Subvention de fonctionnement	500
La "Guépine" (Jean Zay)	Subvention de fonctionnement	175
Lycée Professionnel Paul Gauguin	Subvention de fonctionnement	100
Union Sportive Lycée Pothier	Subvention de fonctionnement	200
TOTAL		270 045

Vie Associative

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2014	2015
Association des Amis de René Thinat	Attribution d'un prix « René Thinat » à un jeune apprenti méritant de l'agglomération orléanaise. Ce prix sera remis cette année à un apprenti électrotechnicien en formation au Centre de Formation des Apprentis de l'Agglomération Orléanaise.	-	450
TOTAL			450

Santé

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2014	2015
Le Planning Familial	Subvention de fonctionnement	936	936
Passerelle Santé	Subvention de fonctionnement	2 000	1 900
Maison Médicale Orléans La Source	Subvention de fonctionnement	400	400
TOTAL			3 236

Politique de la ville / insertion

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2015	
E.S.C.A.L.E.	Subvention de fonctionnement	900	
TOTAL		900	

Education

Coopérative scolaire	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2015	
Elémentaire Pauline Kergomard	Projet carnaval du quartier de la Source Complément de subvention Période de réalisation : le 20 mars 2015	400	
Maternelle Roger Toulouse	Projet visite ferme pédagogique Saute Mouton Période de réalisation : le 2 juin 2015	194	
Maternelle Diderot	Projet sortie au zoo de Beauval Période de réalisation : le 12 juin 2015	460	
TOTAL		1 054	

**Adopté par 51 voix.
Il y a 3 non-participations.**

TERRITOIRES ET PROXIMITÉ

M. POISSON

n°32 **Espace public. Marché de travaux d'aménagement paysager. Prix unitaires supplémentaires. Approbation d'un avenant n° 1.**

Lors de sa séance du 7 juillet 2014, le Conseil Municipal a approuvé le marché à bons de commande relatif aux travaux d'aménagement paysager avec le Groupement BOURDIN / EUROVIA pour un montant minimum de 300 000 € T.T.C. et un montant maximum de 1 200 001,20 € T.T.C. par an.

Le présent avenant a pour objet d'intégrer des prix unitaires supplémentaires relatifs aux travaux d'aménagement paysager. Cet avenant n° 1 est sans effet sur le montant maximum du présent marché. Les autres dispositions du marché demeurent inchangées.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 1 au marché relatif aux Travaux d'aménagement paysager, à passer avec le Groupement BOURDIN / EUROVIA, afin d'ajouter de nouveaux prix ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

Mme DIABIRA

n°33 **Espace public. Requalification de l'avenue de l'Hôpital. Modalités d'organisation de la désignation d'un maître d'ouvrage unique. Approbation d'une convention avec la Communauté d'Agglomération "Orléans-Val de Loire".**

Le Conseil Municipal du 21 février 2014 a approuvé la convention de désignation de maître d'ouvrage unique pour les travaux d'aménagement de l'avenue de l'Hôpital avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Le Conseil de Communauté a délibéré sur cette convention par délibération du 20 février 2014.

Les marchés de travaux liés à l'opération ayant été conclus depuis, et des précisions ayant été apportées sur le programme des travaux, la programmation de l'opération, sur l'enveloppe financière et le plan de financement de l'opération, il y a lieu de formaliser et préciser les modalités dans une nouvelle convention.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'annuler la convention approuvée par le Conseil Municipal du 21 février 2014 ;

2°) d'approuver la nouvelle convention désignant la Mairie comme maître d'ouvrage unique pour l'opération « travaux d'aménagement de l'avenue de l'Hôpital », à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », pour un montant estimé à 1 555 402,40 € T.T.C., réparti de la façon suivante :

- - Mairie d'Orléans : 1 013 002,40 € T.T.C.,
- - Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » : 542 400 € T.T.C. ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

M. HOEL

n°34 **Espace public. Requalification de la rue de Vauquois. Attribution d'un fonds de concours au profit de la Mairie d'Orléans. Approbation d'une convention avec la Communauté d'Agglomération "Orléans-Val de Loire".**

Par délibération du 2 avril 2015, le Conseil de Communauté de l'Agglomération « Orléans-Val de Loire » a approuvé la convention à passer avec la Ville d'Orléans pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 150 000 € pour l'opération de requalification de la rue de Vauquois, dont le montant des travaux est estimé à environ 900 000 € H.T.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », précisant les modalités de l'attribution d'un fonds de concours à la Ville d'Orléans, d'un montant maximum de 150 000 €, pour les travaux de réfection de la rue de Vauquois ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

M. LANGLOIS

n°35 **Espace public. Requalification de la rue Neuve Tudelle. Approbation d'un marché après procédure adaptée.**

Une procédure adaptée en application des articles 26-II-5 et 28 du Code des Marchés Publics a été lancée afin d'assurer les travaux de requalification de la rue Neuve Tudelle avec 2 lots.

Lors de sa réunion du 5 mai 2015, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'examen des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le marché après procédure adaptée pour les travaux de requalification de la rue Neuve Tudelle :

- - relatif au lot n° 1 - prestations de voirie et de réseaux divers, à passer avec la société GUINTOLI pour un montant total de 305 841,60 € T.T.C. ;
- - relatif au lot n° 2 - prestations d'éclairage public, à passer avec la société INEO RESEAUX CENTRE pour un montant total de 40 723,20 € T.T.C. ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

M. LANGLOIS

n°36 **Espace public. Quartier Saint-Marceau. Projet Dauphine. Dénomination d'une voie.**

Dans le cadre du Projet Dauphine situé dans le quartier Saint-Marceau, une voie a été construite en prolongement de la rue des Dahlias. Cette voie permet notamment l'accès au futur groupe scolaire Georges Chardon.

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer la voie construite en prolongement de la rue des Dahlias dans le quartier Saint-Marceau : rue des Dahlias.

Adopté à l'unanimité.

M. GEFFROY

n°37 **Sécurité publique. Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance. Appels à projet au titre de la vidéoprotection. Demande de subvention.**

La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a créé le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.). Dans ce cadre, un appel à projets au titre de la vidéoprotection a été lancé, ouvrant droit à subvention.

L'action de mise à niveau et d'extension de la liaison de vidéoprotection existant entre le Centre de Sécurité Orléanais (C.S.O.) et le Commissariat central de police d'Orléans situé faubourg Saint-Jean peut être éligible à ce dispositif. Le montant relatif à cette opération s'élève à 13 669,73 € T.T.C.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de solliciter du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance au titre de la vidéoprotection, une subvention au taux de 100 % pour l'action suivante : mise à niveau et extension de la liaison de vidéoprotection existant entre le Centre de Sécurité Orléanais (C.S.O.) et le Commissariat central de police d'Orléans situé faubourg Saint-Jean ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention de cette subvention.

***Adopté par 53 voix.
Il y a 1 abstention.***

RESSOURCES

Mme SAUVEGRAIN

n°38 **Nouvelle gouvernance Ville / AggLO. Mise à disposition partielle de services entre la Ville d'Orléans et la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire » dans le cadre de la mise en œuvre du nouvel organigramme. Actualisation de l'annexe à la convention cadre de mise à disposition. Approbation d'un avenant n° 1.**

Dans le cadre de la construction d'un organigramme des services commun entre la Mairie d'Orléans et la Communauté d'Agglomération « Orléans - Val de Loire », une convention cadre de mise à disposition des services entre les deux collectivités a été adoptée par le Conseil Municipal du 7 juillet 2014 et le Conseil de Communauté du 8 juillet 2014. Elle a vocation à s'appliquer à l'ensemble des synergies mises en œuvre entre les deux structures. Cette convention est accompagnée d'un tableau, présenté en

annexe à la délibération, qui liste l'ensemble des postes.

Sur le plan juridique, le dispositif de mise à disposition de services partielle est le mieux adapté. En pratique, les Directeurs Généraux Adjointes et les Directeurs qui exercent des compétences mutualisées Ville / AggLO sont mis à la disposition de la Mairie s'ils sont agents de la Communauté d'Agglomération et réciproquement. Le tableau annexé à la délibération tient compte de ces nouvelles mises à disposition.

Le présent avenant n'a pas d'incidence financière sur les budgets de la Mairie et de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 1 à la convention cadre de mise à disposition de services partielles entre la Mairie et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » actualisant son annexe ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie.

Adopté par 52 voix.

Il y a 2 abstentions.

Mme SAUVEGRAIN

n°39 **Nouvelle gouvernance Ville / AggLO. Mise à disposition partielle du service de médecine préventive de la Ville d'Orléans auprès de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».**
Approbation d'une convention.

La Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » a décidé de confier le suivi médical de ses agents au service de médecine préventive de la Mairie d'Orléans.

Il convient de formaliser cette prestation au travers d'une convention de mise à disposition partielle du service de médecine préventive, qui prévoit notamment les modalités du suivi médical des agents de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et le remboursement par la communauté d'agglomération de 20 % des charges du service de médecine préventive. Pour 2015, ce montant est estimé à 40 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de mise à disposition du service de médecine préventive de la Mairie auprès de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention.

Adopté par 52 voix.

Il y a 2 abstentions.

Mme SAUVEGRAIN

n°40 **Relations humaines. Modification des rémunérations des stagiaires.**

La loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 et le décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatifs aux modalités d'accueil des étudiants en stage dans les administrations et établissements publics de l'Etat modifient les

conditions de gratification dues aux stagiaires et améliorent leur statut.

En application de ces nouvelles dispositions, pour les stages dont la durée est supérieure à deux mois consécutifs, il est proposé l'actualisation de la gratification des stagiaires, l'octroi de congés et autorisations d'absences au bénéfice du stagiaire, la prise en charge partielle des frais de transport correspondant aux déplacements effectués entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'actualisation de la gratification des stagiaires ;

2°) d'approuver les nouvelles modalités d'accueil des stagiaires rémunérés.

Adopté à l'unanimité.

Mme SAUVEGRAIN

n°41 **Relations humaines. Recrutement pour besoins saisonniers l'année 2015.**

Comme chaque année, le recours à des recrutements d'étudiants pour la période estivale 2015 est rendu nécessaire en raison de l'ouverture de services publics saisonniers, tels que l'aire de baignade de l'île Charlemagne ou l'entretien des foyers logement.

Au total, compte-tenu de l'ensemble des besoins des services, il est proposé de recruter 62 équivalents mois ce qui représente un coût de 140 000 € inscrit au budget 2015.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du principe du recrutement direct d'étudiants pour effectuer des remplacements lors de la saison estivale 2015 ;

2°) d'approuver le tableau annexé à la délibération ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer les arrêtés de recrutement au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

Mme SAUVEGRAIN

n°42 **Maison de Justice et du Droit. Désignation d'un représentant.**

La Mairie est sollicitée afin de désigner un représentant pour siéger au sein des instances de la Maison de Justice et du Droit.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Mme Martine HOSRI, Conseiller Municipal délégué, pour représenter la Mairie d'Orléans au sein des instances de la Maison de la Justice et du Droit.

Adopté à l'unanimité.

Mme SAUVEGRAIN

n°43 **Commande Publique. Election d'un jury pour les marchés de maîtrise d'œuvre passés en dehors de la procédure de concours.**

L'article 74 du Code des marchés publics prévoit pour des marchés de maîtrise d'œuvre d'un montant égal ou supérieur aux seuils de procédure

formalisée, la possibilité de recourir à d'autres procédures que le concours de maîtrise de d'œuvre dans des cas définis réglementairement.

Dans ces cas, la procédure applicable peut être soit la procédure d'appel d'offres, soit la procédure négociée, soit la procédure de dialogue compétitif si les conditions de recours sont réunies, avec toutefois l'obligation de réunir un jury, appelé à donner son avis motivé sur les candidatures et/ou sur les offres.

En application des articles 22 et 24 du Code des marchés publics, le jury est composé comme suit :

- M. le Maire, Président de droit du jury, ou son représentant désigné par arrêté,
- 5 membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection d'un nombre égal de suppléants.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de procéder à l'élection des 5 membres titulaires et 5 membres suppléants du jury appelé à intervenir dans le cadre des procédures de passation des marchés de maîtrise d'œuvre d'un montant égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée, en dehors de la procédure du concours conformément aux dispositions de l'article 74-III du Code des marchés publics ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires.

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne54
- Bulletins nuls 1
- Bulletins blancs 0
- Suffrages exprimés53
- Majorité absolue.....27

ONT OBTENU

- Liste conduite par M. POISSON.....43 voix
- Liste conduite par Mme ET TOUMI 8 voix
- Liste conduite par M. LECOQ 2 voix

REPARTITION DES SIEGES

Représentation proportionnelle (quotient électoral)

Quotient électoral : $\frac{\text{Nombre de suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges à pourvoir}} = \frac{53}{5} = 10,6$

- Liste conduite par M. POISSON : $\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Quotient électoral}} = \frac{43}{10,6} = 4,06$
- Liste conduite par Mme ET TOUMI : $\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Quotient électoral}} = \frac{8}{10,6} = 0,75$
- Liste conduite par M. LECOQ : $\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Quotient électoral}} = \frac{2}{10,6} = 0,19$

La liste conduite par M. POISSON a obtenu 4 sièges.
La liste conduite par Mme ET TOUMI a obtenu 0 siège.
La liste conduite par M. LECOQ a obtenu 0 siège.

Il reste 1 siège à pourvoir.

Au plus fort reste

- Reste obtenu par la liste conduite par M. POISSON : 0,06
- Reste obtenu par la liste conduite par Mme ET TOUMI : 0,75
- Reste obtenu par la liste conduite par M. LECOQ : 0,19

Le siège restant est attribué à la liste conduite par Mme ET TOUMI.

SONT ELUS

Titulaires

**M. POISSON
Mme de QUATREBARBES
M. HOEL
Mme CHERADAME
Mme ET TOUMI**

Suppléants

**Mme RICARD
M. LELOUP
Mme DESCHAMPS
M. LANGLOIS
Mme TRIPET**

M. PEZET

n°44 **Moyens généraux. Bateaux "Ville d'Orléans" et "Zile". Vente publique par le Service des Domaines.**

Les bateaux « Ville d'Orléans » et « Zile » ont été achetés dans le cadre des Festivals de Loire 2003 et 2007.

Compte tenu de l'importance des travaux d'entretien nécessaires à la navigabilité des deux bateaux, il est proposé de les mettre en vente, en ayant recours à la procédure de ventes aux enchères par adjudication par l'intermédiaire du Service des Domaines.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire ou son représentant à remettre au Service des Domaines pour aliénation les bateaux « Ville d'Orléans » et « Zile », et à les radier des registres d'inventaires.

Adopté à l'unanimité.

M. PEZET

n°45 **Moyens généraux. Acquisition de véhicules légers – Accessoires et équipements. Approbation d'un avenant de transfert n° 1.**

Par délibération n° 35 du 27 janvier 2015, la Mairie a attribué le marché 15011R, ayant pour objet : Acquisition de véhicules légers – Accessoires et équipements – 2014 à 2016 à la société CITROEN ORLEANS.

Suite à la cession de la filiale CITROEN ORLEANS, au profit de BD AUTOS 45, le 2 février 2015, le marché 15011R est transféré à la société BD AUTOS 45 dont le siège est à Olivet, 740 rue de Bourges.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 1 au marché 15011R passé avec la

Séance du lundi 18 mai 2015

société CITROEN ORLEANS pour l'acquisition de véhicules légers – accessoires et équipements pour la période de 2014 à 2016 et modifiant le titulaire du marché devenant BD AUTOS 45 ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant n°1 au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

M. PEZET

n°46 **Moyens généraux. Marché d'approvisionnement en carburants dans des stations-services privées par cartes accréditives. Approbation d'un avenant de transfert n° 1.**

Par délibération n° 58 du 26 octobre 2012, la Mairie a attribué le marché 12325R, ayant pour objet : Approvisionnement en carburants en stations-services privées par cartes accréditives à la société TOTAL MARKETING SERVICES.

Par courrier du 31 mars 2015, la société TOTAL MARKETING SERVICES (T.M.S.) a informé la Mairie de sa décision d'effectuer l'apport de sa branche complète et autonome d'activité en France à sa filiale TOTAL MARKETING FRANCE (T.M.F.) qu'elle détient à 100 %, avec effet au 1^{er} juin 2015.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 1 au marché 12325R passé avec la société TOTAL MARKETING SERVICES pour l'approvisionnement en carburants en stations-services privées par cartes accréditives et modifiant le titulaire du marché devenant TOTAL MARKETING FRANCE ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant n° 1 au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

M. PEZET

n°47 **Moyens généraux. Aliénation de 2 véhicules utilitaires de petit gabarit. Approbation.**

Dans le cadre de l'optimisation des coûts d'entretien des véhicules municipaux, la Mairie procède régulièrement à l'aliénation des véhicules les plus vétustes ou dégradés, ainsi que de ceux dont le coût d'entretien est devenu prohibitif.

Considérant l'offre de la société Equip' loisirs Autos financièrement avantageuse, d'un montant de 7 044,23 € T.T.C. pour le véhicule AZ-415-SC, et d'un montant de 6 955,93 € T.T.C. pour le véhicule AZ-876-SD,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser l'aliénation du véhicule immatriculé AZ-415-SC pour un montant de 7 044,23 € T.T.C., et la vente du véhicule AZ-876-SD pour un montant de 6 955,93 € T.T.C. à la société Equip'loisirs autos, 119 rue des Bonnes, Z.A.C des Aulnaies, 45 160 OLIVET ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer au nom de la Mairie tout document nécessaire ;

3°) de radier de l'inventaire ces biens mobiliers.

Adopté à l'unanimité.

M. LELOUP

n°48 **Insertion sociale et professionnelle. Entretien ménager de divers bâtiments communaux. Approbation d'un marché après procédure adaptée.**

Après mise au point du dossier de consultation, une procédure adaptée a été lancée en application de l'article 30 du Code des marchés publics pour l'insertion sociale et professionnelle d'habitants de la Commune d'Orléans, durablement exclus de fait du marché du travail, par la réalisation de prestations d'entretien ménager de divers bâtiments communaux.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 5 mai 2015, a procédé à l'examen des offres selon les critères d'attribution inscrits à l'article 6 du règlement de la consultation.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le marché relatif à l'insertion sociale et professionnelle d'habitants de la commune d'Orléans, durablement exclus de fait du marché du travail, par la réalisation de prestations d'entretien ménager de divers bâtiments communaux, à passer avec ORLEANS INSERTION EMPLOI pour un montant de 36 977,89 € T.T.C. d'une durée d'un an à compter du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016 ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

Orléans, le 19 mai 2015

Pour le Maire empêché, le Premier Maire-Adjoint,
Olivier CARRE